

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021

Commune de SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

Présents : René SARROCA - Philippe CORNELOUP - Philippe JOUANIN - Thibaut MEHU -Estelle BORDE - Sophie RIVOLLIER -Clément DUBOIS - Carlos LANCHAS PALOS - Mathieu CORNELOUP
Absent : Jacques GUILLON

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de René SARROCA
Le compte rendu de la réunion du 11 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité

M. le Maire accueille Mme Marion DOIN du SYDESL qui vient présenter un bilan énergétique de la commune notamment consommation des bâtiments et éclairage public pour les années 2017 à 2019. Le SYDESL a également établi des devis pour remplacer des horloges défectueuses qui règlent les horaires de fonctionnement de l'éclairage public et diverses ampoules ou luminaires trop énergivores. Des renseignements complémentaires sur ces devis seront demandés à M. BONNOT pour prendre la décision.

Le Maire a assisté à la conférence du SYDESL pour le recensement des besoins en électrification pour les années à venir.

Philippe CORNELOUP signale que la porte d'un bâtiment en ruine, situé route de Cherancré, est tombée . Il faut faire un courrier au propriétaire car l'accès au bâtiment est possible et dangereux notamment par des enfants.

Sous la présidence de Thibaut MEHU le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 88.659.57 €

Recettes de fonctionnement : 159.076.24 €

Dépenses d'investissement : 86.070.26 €

Recettes d'investissement : 49.579.59 €

Le compte de gestion du receveur municipal conforme au compte administratif est adopté également

Le conseil municipal approuve :

- la conclusion d'un avenant avec le Centre de Gestion pour la prolongation de la convention concernant la mission : Médiation Préalable Obligatoire
- la nouvelle convention cadre concernant le renouvellement des missions facultatives du Centre de Gestion

Le conseil municipal décide :

- de fixer à 3 le nombre d'adjoints. Carlos LANCHAS PALOS est élu à l'unanimité. Le montant de l'indemnité sera identique à celle du 2^{ème} Adjoint.

Le conseil municipal prend connaissance :

- d'un courrier de M. Gilles ROBIN sollicitant l'annulation des loyers de l'auberge durant la fermeture administrative. Des renseignements complémentaires seront demandés.
- De l'opération « J'aime l'Arconce » qui consiste au nettoyage des bords et environ de la rivière. La date est fixée au samedi 6 mars.
- De l'installation d'un défibrillateur à l'entrée de l'auberge. Une formation sera faite aux personnes qui le souhaitent par la Croix Rouge.
- De diverses réunions : RPI – Association Bouthier de Rochefort (étude pour achat d'un déchiqueteur à végétaux) – Communauté de communes (aides aux entreprises – 4 ont

été aidées, il reste des crédits) – Projet de toiture sur passage des bouviers au marché au cadran – Chantier insertion – Appel d’offres Ordures ménagères – une révision du PLUI sera nécessaire – embauche d’un conseiller en numérique pour aider les personnes à utiliser divers outils – SMAAA : travaux sur affluents de l’Arconce – la cotisation des communautés de communes sera identique – la Beleine est classée Natura 2000.

Thibaut MEHU expose les travaux prévus sur le vannage du moulin : mise en place d’un cric avec électrification pour manœuvre d’ouverture et fermeture des vannes. Les riverains de l’Arconce sont sollicités pour une participation dont le montant de la commune serait de 60 € à verser sous forme de subvention à l’association de pêche.

La séance est clôturée à 23 Heures 15.

Le Maire : René SARROCA